

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Dominique Radziej

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voir annexe jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Radziej

Prénom : Dominique

Signé le: 29/11/2021 16:20:29

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

I – Organisation générale

Le conseil d'administration se réunit selon les modalités du décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié, du code de l'éducation, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

1.1 - Fréquence des réunions

"Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé."

1.2 - Quorum

"Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours."

1.3 - Personnes extérieures

"L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du Conseil d'Administration. Le président du Conseil d'Administration peut inviter aux séances du Conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence peut paraître utile. Les séances ne sont pas publiques."

1.4 - Attributions

Le Conseil d'Administration, sur rapport du chef d'établissement :

- fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative et les règles d'organisation de l'établissement,
- adopte le projet d'établissement, le budget, le compte financier, le règlement intérieur de l'établissement,
- établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique,
- donne son accord sur le programme des associations fonctionnant dans l'établissement, l'adhésion à un groupement d'établissement, la passation des conventions,
- délibère sur toute question dont il a à connaître en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi que celles ayant trait à l'information des membres de la communauté éducative et à la création des groupes de travail au sein de l'établissement ; sur les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves ; les questions relatives à l'hygiène, à la santé, la sécurité,
- donne son avis sur : les mesures annuelles de créations et de suppressions de sections, d'options ; les principes de choix des manuels scolaires ; la modification, par le maire, des heures d'entrée et de sortie.

1.5 - Vote

"Les avis émis et les décisions prises le sont sur la base des votes personnels. Le vote secret est de droit si un membre du Conseil le demande ; en cas de partage égal des voix, la décision revient au Président du Conseil d'Administration."

1.6 - Convocation

"Le chef d'établissement fixe les dates et heures de séances, il envoie les convocations, par courrier électronique, accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins 8 jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence."

Le chef d'établissement informe les membres, le plus tôt possible, par courrier électronique, de la date du conseil d'administration.

Dès réception de la convocation, les membres du Conseil d'Administration ont la possibilité de soumettre par écrit au chef d'établissement les questions qu'ils aimeraient voir ajouter à l'ordre du jour, et au plus tard 48 heures avant le conseil d'administration.

II - Modalités particulières

2.1 - Durée

La durée d'une séance du Conseil d'Administration ne peut excéder trois heures. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé, le conseil décide soit de prolonger, soit de remettre les questions non-traitées à une réunion ultérieure.

2.2 - Procès-verbaux

Les procès-verbaux et les relevés de décision sont distribués aux membres du Conseil d'Administration et aux autorités de tutelle.

Le secrétariat de séance est tenu à tour de rôle par un représentant de l'administration ou de la direction, des enseignants, des parents et s'ils le souhaitent des personnels ATOSS.

2.3 - Confidentialité

Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion, pour tout ce qui a trait à la situation des personnes ou aux cas individuels.

2.4 – Modalités de réunion

Le conseil d'administration se tiendra de préférence en présentiel, mais pourra, dans certaines situations, se tenir en visioconférence.

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/11/2021
Réuni le : 25/11/2021
Sous la présidence de : Dominique Radziejka
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
contrôle bactériologique Denrées et eau : groupement de commandes lycée Beaupré d'HAUBOURDIN

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Dominique Radziej

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

paye des personnels recrutés par les EPLE (AED et PEC): convention de mutualisation

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/11/2021
Réuni le : 25/11/2021
Sous la présidence de : Dominique Radziejka
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

UNSS : don du lycée en faveur de l'UNSS selon les préconisations du conseil régional des Hauts de France pour 2022 soit 1053 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Radziejka
Prénom : Dominique
Signé le: 29/11/2021 16:21:45

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Dominique Radziejka

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à hauts de france , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

accueil des allemands lors du 1er semestre 2022; financement des visites culturelles dans la région dans le cadre de l'accueil des lycéens allemands; Prise en charge par la subvention régionale allemande.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Radziejka

Prénom : Dominique

Signé le: 29/11/2021 16:22:03

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Acte du Conseil d'Administration
SORTIE OU VOYAGE COLLECTIF D'ELEVES
Présentation du Budget prévisionnel

Contenu de l'acte

Professeur responsable : M Hotthinger

Destination : accueil des allemands

Dates : 1er semestre 2022

Classes concernées : germanistes tous niveaux+lycéens allemands

Nombre de participants : 40

Nombre d'accompagnateurs : 4

Budget

Dépenses		Recettes	
		Financement des organismes publics et des Collectivités territoriales :	
		État :	
		Organismes internationaux :	
Transports :		Collectivités : conseil régional ACED	1900,00
entrées		Autres :	
total	1900	Financements des associations et partenaires privés :	
		Association de parents d'élèves :	
		Foyer socio-éducatif :	
		Autres :	
		Financement interne à l'établissement :	
		Prélèvement sur les réserves de l'EPL :	
		Contributions entre services :	
		Participation des familles :	
		40 élèves X	0
			0,00
Total dépenses :	1900	Total recettes :	1900,00
Coût par élève :	43,18		

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Dominique Radziej

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Lille palais des beaux arts , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

exposition Goya-participation des familles fixée à : 5€-

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Radziej

Prénom : Dominique

Signé le: 29/11/2021 16:22:05

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Acte du Conseil d'Administration
SORTIE OU VOYAGE COLLECTIF D'ELEVES
Présentation du Budget prévisionnel

Contenu de l'acte

Professeur responsable : Lynda Hammou

Destination : exposition Goya

Dates : 1er semestre 2022

Classes concernées : SECTION EURO ESPAGNOL

Nombre de participants : 43

Nombre d'accompagnateurs : 3

Budget

Dépenses		Recettes	
		Financement des organismes publics et des Collectivités territoriales :	
		État :	
		Organismes internationaux :	
Transports :		Collectivités : conseil régional ACED	440,00
entrées		Autres :	
		Financements des associations et partenaires privés :	
		Association de parents d'élèves :	
		Foyer socio-éducatif :	
		Autres :	
		Financement interne à l'établissement :	
		Prélèvement sur les réserves de l'EPL :	
		Contributions entre services :	
		Participation des familles :	
		43 élèves X 5	215,00
Total dépenses :	655	Total recettes :	655,00
Coût par élève :	14,24		

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Dominique Radziejka

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

scenic youth colvention avec la comédie de Béthune 2021-2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 27-2
Annule et remplace l'acte n° 27-1 - 2021-2022
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/11/2021
Réuni le : 25/11/2021
Sous la présidence de : Dominique Radziej
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2022
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PV SEANCE 1 CA DU 09/11/2021

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Dominique Radziej

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 09/11/2021

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV CA du 09/11/2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Radziej

Prénom : Dominique

Signé le: 29/11/2021 16:22:33

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0590064Z
ACADEMIE DE LILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT
133 RUE SAINT VAAST
59508 DOUAI CEDEX
Tel : 0327718120

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Dominique Radziejka

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 01/01/0001
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 24/11/2021

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_29_0590064Z_211210135210

0590283M

ACADEMIE DE LILLE

RECTORAT ACADEMIE DE LILLE

144 RUE DE BAVAY

59033 LILLE CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-BAPTISTE COROT-0590064Z

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 29

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Compte tenu de la période de contrôle des budgets, votre règlement intérieur ne peut faire l'objet d'une étude approfondie en ce moment. Il sera étudié au mois de janvier et vous recevrez les observations par mail.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Pichon

Prénom : Franck

Signé le: 10/12/2021 13:52:10